

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 mai 2002

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 5 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2002/5-A/2
12 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

SYNTHÈSE DES POLITIQUES GÉNÉRALES DU PAM

Création et utilisation d'un outil de gouvernance

Le présent document est à lire parallèlement au document intitulé "Synthèse des politiques générales du PAM: un outil de gouvernance" (WFP/EB.A/2002/5-A/1).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

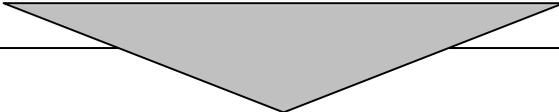
Directrice, Division des stratégies et des politiques (SP): Mme D. Spearman tél.: 066513-2600

Fonctionnaire principale chargée de l'analyse des politiques, SPP: Mme V. Guarnieri tél.: 066513-2477

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

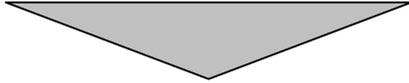


La synthèse des politiques générales du PAM a été élaborée pour donner suite à une décision du Conseil d'administration qui souhaitait que le PAM codifie et simplifie et les rassemble en un recueil. C'est un des outils que proposait de créer le Groupe de travail sur la gouvernance.

Cette synthèse est l'aboutissement d'un examen approfondi des documents du Conseil d'administration, du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) et du Comité intergouvernemental. Sa structure résulte de consultations entre le groupe directeur informel du Bureau du Conseil d'administration et le groupe de contact sur la gouvernance du Secrétariat.

Le présent document émet des recommandations sur les moyens qui permettront de s'assurer que cette synthèse reste à jour et accessible, et propose au Conseil d'administration de l'examiner chaque année pour faciliter l'élaboration de son plan de travail.

Projet de décision



Le Conseil se déclare satisfait de la Synthèse des politiques générales du PAM: création et utilisation d'un outil de gouvernance (WFP/EB.2/2002/5-A/2) et demande au Secrétariat d'en afficher une version à jour sur la page web du PAM, en y ajoutant les nouvelles décisions de politique générale après chaque session du Conseil d'administration. Le projet de décision figurant dans les futurs documents de politique générale devra donc inclure une proposition de texte à insérer dans la synthèse. Le Conseil convient également que le Secrétariat présentera chaque année la dernière version de la synthèse, pour information, à la troisième session ordinaire du Conseil.



INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la gouvernance a présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000 un document dans lequel figuraient des recommandations visant à renforcer la gouvernance du Programme alimentaire mondial. Quatre cadres y étaient proposés, dont un recueil codifié des politiques générales régissant les opérations du Programme, qui servirait d'outil de gouvernance. Le Groupe de travail suggérait que "le Secrétariat rassemble les politiques définies jusqu'à présent, les édite et les simplifie selon qu'il conviendra et soumette à l'approbation du Conseil les nouvelles dispositions à adopter pour remédier à toute omission qui pourrait ainsi être apparue. On disposerait ainsi d'un recueil de politiques générales portant sur trois domaines principaux: la mobilisation et la gestion des ressources; les opérations et des thèmes intersectoriels comme la parité hommes-femmes, l'environnement et les relations avec les ONG. Ce recueil serait présenté au Conseil¹."
2. Le Groupe de travail recommandait ce qui suit: "il importe pour le Conseil de maintenir à l'examen le cadre de politique générale à la fois pour s'assurer qu'il reste pertinent et pour identifier les nouvelles dispositions qui pourraient s'avérer nécessaires²." Ces recommandations ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000.
3. En octobre 2001, le groupe de contact du Secrétariat sur la gouvernance s'est réuni avec le groupe directeur informel du Bureau pour décider du mode de présentation de cette synthèse des politiques générales. Les participants à cette réunion sont convenus que la synthèse devrait être une version mise au propre et simplifiée des politiques générales en vigueur relatives aux opérations ainsi qu'à la mobilisation et à la gestion des ressources. À une réunion ultérieure, en mars 2002, les participants sont convenus que cette synthèse devait être un document affiché sur le web et régulièrement mis à jour au fur et à mesure de l'approbation de nouvelles politiques. Il a été demandé au Secrétariat de préparer une note de couverture expliquant la genèse de ce document et de sa préparation et soulignant, à l'intention du Conseil d'administration, les étapes requises pour qu'il lui soit présenté pour examen.

ÉLABORATION DU CADRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Recueil et synthèse des décisions de l'organe directeur

4. La synthèse des politiques générales regroupe une version simplifiée et mise au propre des décisions prises par le Conseil d'administration et ses prédécesseurs, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) et le Comité intergouvernemental³. Il résulte d'un examen exhaustif, par le Service des politiques générales, des documents officiels de ces organes.

¹ WFP/EB.A/2000/4-D, Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance.

² Ibid.

³ Le Comité intergouvernemental, prédécesseur du CPA, créé en 1962, a été le premier organe directeur du PAM. Il comprenait au départ des représentants des 20 États membres, dont le nombre est ensuite passé à 24, la moitié de ces derniers étant élus par le Conseil économique et social et l'autre moitié par le Conseil de la FAO.



5. La compilation des décisions de politique générale a été facilitée d'une part par le mode de présentation récemment adopté pour les documents du Conseil d'administration, qui fait ressortir les recommandations par rapport au reste du texte et inclut un projet de décision, et de l'autre, par la pratique récente qui consiste à publier un document résumant toutes les décisions prises par le Conseil d'administration à chaque session. Les documents antérieurs du Conseil d'administration ainsi que ceux du CPA et du Comité intergouvernemental, ne présentaient pas toujours les décisions à part. La compilation des décisions de politique générale importantes et pertinentes de l'organe directeur au cours des années antérieures a donc forcément été, dans une certaine mesure, laissée à l'appréciation du Secrétariat. Ce faisant, ce dernier a défini comme relevant de la politique générale les décisions de l'organe directeur qui définissent une ligne de conduite précise pour guider et orienter les décisions actuelles ou futures.
6. Il est important de noter que, en tant qu'institution des Nations Unies, le PAM est tenu de respecter les politiques générales établies dans les décisions du Secrétaire général et/ou du Conseil économique et social au sujet des fonds et programmes des Nations Unies. Toute décision de ce type qui n'aurait pas été examinée par le Conseil d'administration n'est pas incluse dans la synthèse.

Définition de la structure du document

7. Au cours de la préparation de la Synthèse des politiques générales, le Secrétariat a consulté à deux reprises le comité directeur informel du Bureau du Conseil d'administration pour décider du mode de présentation de cette synthèse. Il est convenu que cette synthèse serait affichée sur la page d'accueil du site web du PAM. D'autres recommandations visant à aider le Conseil d'administration à examiner régulièrement cette synthèse ont été élaborées et sont présentées ci-après dans leurs grandes lignes, pour examen par le Conseil.
8. La synthèse des politiques générales se subdivise en cinq sections:
 - a) *Développement*. Cette section, qui s'applique essentiellement aux programmes de pays, regroupe les politiques générales visant à favoriser le développement, qui remplacent certaines des politiques antérieures applicables en matière de développement en adoptant une approche plus ciblée pour l'aide alimentaire à l'appui du développement.
 - b) *Situation d'urgence*. Cette section, qui concerne essentiellement les opérations d'urgence, reprend certains éléments de la Déclaration de la mission du PAM et des politiques du CPA qui définissent les critères d'intervention et les principes de programmation applicables dans les situations d'urgence.
 - c) *Transition entre secours et développement*. Cette section s'applique essentiellement aux interventions prolongées de secours et de redressement mais également aux opérations d'urgence qui ont dépassé la phase des secours généralisés. Les principes de programmation énoncés dans la section relative au développement s'appliqueraient aux interventions prolongées davantage axées sur le redressement. Les politiques regroupées dans cette section sont extraites des documents du Conseil d'administration et du CPA exposant l'importance qu'il convient d'accorder au renforcement des capacités locales et au passage dans les plus brefs délais des secours généralisés à des programmes plus ciblés. On trouvera également dans cette section les politiques générales relatives aux groupes ayant des besoins spéciaux, au déminage et à la démobilisation.



- d) *Questions intersectorielles.* Cette section comprend les grandes orientations généralement applicables à tous les programmes du PAM, bien que dans certains cas les décisions aient été prises par catégorie d'activité. Elle regroupe des politiques relatives au partenariat avec les ONG, à l'impact sur l'environnement, à la monétisation, à l'appui aux programmes nationaux d'aide alimentaire, à la coordination et à la problématique hommes-femmes. Les décisions prises à la session annuelle lors de l'examen des documents de politique générale sur le VIH/SIDA et l'insécurité alimentaire en milieu urbain seront incorporées dans cette section, tout comme la stratégie concernant l'égalité entre les sexes qu'il est prévu de réexaminer à la troisième session ordinaire de 2002.
- e) *Ressources.* Cette section expose les objectifs fondamentaux de la stratégie de mobilisation des ressources, le principe du recouvrement intégral des coûts et les trois composantes du modèle de dotation en ressources et de financement à long terme, à savoir les guichets de financement, les catégories d'activité et les catégories de coût.

MAINTENIR LA SYNTHÈSE À JOUR

9. La première étape était de parachever la synthèse. Pour qu'elle puisse servir d'outil de gouvernance au Conseil d'administration et aux administrateurs du PAM, il faut que cette synthèse soit à jour. Des examens réguliers de cette synthèse par le Conseil lui permettront de s'assurer que les politiques générales du PAM resteront pertinentes et l'aideront à déterminer les nouvelles politiques qu'il lui faudra examiner dans le cadre de son plan de travail.
10. Pour que la synthèse des politiques générales soit régulièrement mise à jour et examinée par le Conseil d'administration, le Secrétariat propose de prendre les mesures ci-après.
 - a) **Le Secrétariat devrait maintenir à jour la synthèse affichée sur sa page web, en y incorporant les nouvelles décisions de politique générale après chaque session du Conseil d'administration.**

Le Secrétariat propose que cette synthèse soit un document affiché sur la page d'accueil du site web du PAM, accessible en cliquant sur "Executive Board" ou sur "Policies". La version affichée sur le web devrait comprendre des liens vers tous les documents auxquels renvoie la synthèse. Après chaque session du Conseil d'administration, le Secrétariat mettrait à jour cette synthèse en y ajoutant toutes les décisions de politique générale prises. Dans le cas où de nouvelles décisions annuleront des décisions antérieures, ces dernières seront effacées.

- b) **Le Secrétariat devrait inclure dans les futurs documents de politique générale une proposition de libellé des décisions en vue de leur incorporation dans la synthèse.**

Le Secrétariat propose que le paragraphe intitulé "projet de décision" figurant dans les futurs documents de politique générale comprenne le libellé du texte qui pourrait ensuite être incorporé dans la synthèse. Cette recommandation est dans la suite logique de l'amélioration apportée aux documents de politique générale dans le cadre du projet relatif à la gouvernance.

- c) **La synthèse des politiques générales devrait être présentée chaque année au Conseil d'administration pour information à sa troisième session ordinaire.**

La synthèse sera régulièrement mise à jour et accessible sur la page web du PAM. Le Secrétariat propose d'en présenter chaque année une version à jour au Conseil



d'administration, après la session annuelle, à laquelle sont prises la plupart des décisions de politique générale. Si la synthèse des politiques générales lui est présentée sous forme d'un document d'information à sa troisième session ordinaire, le Conseil d'administration peut l'examiner dans le cadre de son plan de travail.

RECOMMANDATIONS

- Le PAM devrait afficher une version à jour de la synthèse des politiques générales sur sa page web, en y incorporant les nouvelles décisions de politique générale après chaque session du Conseil d'administration;
- le PAM devrait inclure dans la section intitulée "Projet de décision" de ses futurs documents de politique générale une proposition de libellé pour inclusion dans la synthèse des politiques générales;
- le PAM devrait présenter chaque année une version à jour de la synthèse des politiques générales à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration *pour information*.

